



Esce normal on t-il le droit? foyer jeune loyer caf

Par **alexandra78**, le **22/07/2010** à **10:30**

Bonjour,

J'ai 21 ans et j'ai résidé en foyer jeune travailleur. Le loyer est du 11 au 11. J'ai été virer du foyer le 19 juin.

Je suis parti a la caf pour mes apl car je suis retourné chez mes parents. Le foyer touchait directement mes apl. Je suis parti faire mon changement de situation la caf me reclame 368€ que bien evidement ce n'est pas a moi de les renboursé mais au foyer.

J'ai contactez le foyer. Elle me dit je doit le loyer du mois de juin hors je n'est recu aucune de facture de loyer (je ne l'es aurai pas contactez je n'aurai jamais été au courant). Je suis parti le 19 ils me reclame un mois entier, ont-il le droit ?

Puis elle me dit je ne renbourserai pas a caf tant que tu ne nous aura pas réglé ce que tu nous doit.

On t-il le droit et que pui je faire ? Merci